

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

30 NOVEMBRE 2010

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT,
DE L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES
PAR **M. SÉBASTIAN PIRLOT.**

(1) Voir Doc. n°141 (2010-2011) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. le Ministre-Président Demotte	3
2	Vote	8

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales a examiné au cours de sa séance du 30 novembre 2010 (2) le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011.

1 Exposé de M. le Ministre-Président Demotte

Temps fort du contrôle parlementaire sur l'action du Gouvernement, nous nous retrouvons pour procéder à l'analyse du budget initial 2011 de la Communauté.

Comme toujours dans le cadre de cet important exercice, avant d'aborder les principaux points des budgets liés aux compétences du Ministre-Président, il voudrait évoquer rapidement et de manière transversale quelques éléments clefs de ce budget 2011.

Éléments qui seront, bien évidemment, abordés en détail par le Ministre du Budget et par chacun des ministres fonctionnels.

Plusieurs de ces éléments sont fondamentaux dans le contexte économique et institutionnel actuel.

Tout d'abord, à travers ce budget initial 2011, le Gouvernement a choisi d'opérer un durcissement de l'objectif budgétaire cumulé de la Communauté française et de la Wallonie.

Par rapport au dernier programme de stabilité négocié avec le fédéral et envoyé à l'Europe, nous améliorons la trajectoire cumulée de plus de 200 millions euros !

En effet, alors que le programme de stabilité nous autorise un déficit cumulé de -815 millions euros, les budgets 2011 présentés mettent en avant

un déficit cumulé pour la Communauté et la Wallonie de l'ordre de 590 millions euros. Si on considère la Communauté seule, l'objectif est fixé à -358 millions euros contre -548 millions dans le programme de stabilité.

Tableau pour mémoire

Vous conviendrez que ce message de rigueur et de responsabilité, positif en tout temps, prend encore plus de sens aujourd'hui.

Parallèlement, nous affichons une totale maîtrise des dépenses, faisant ainsi la démonstration supplémentaire de la capacité de responsabilisation des entités fédérées...

Pas d'impôt nouveau, non plus ! Ni au niveau régional, ni au niveau communal.

En revanche, nous confirmons la solidarité avec Bruxelles, notamment via la réinscription de la dotation complémentaire à la COCOF de 12,5 millions d'euros en 2011.

Même chose avec la reconduction des provisions - pour un montant de 10 millions d'euros au total - pour la conclusion des accords avec le non-marchand en Wallonie, en Communauté française et pour la Cocof.

Compte tenu des décisions responsables que le ministre-président vient d'évoquer, la priorité a donc été mise sur la confirmation et le respect des engagements pris par le Gouvernement, notamment lors de l'ajustement du budget 2010.

Le Ministre-Président retiendra quelques postes à titre d'exemples :

- Les bâtiments scolaires, avec le financement confirmé pour la rénovation de 49 écoles et la construction d'environ 10 000 nouvelles places.

- L'Enseignement supérieur, avec la confirmation des mesures de démocratisation, et d'aide urgente aux universités confrontées à la forte augmentation du nombre d'étudiants en médecine, en science vétérinaire et en dentisterie.

- La Culture, avec l'indexation et paliers réajustés pour les contrats-programmes, et des moyens nouveaux pour les télévisions locales.

- L'Enseignement obligatoire, via des moyens complémentaires pour l'encadrement différencié limitant le montant à financer prélevé via le mécanisme dit de « Robin des Bois ».

Avec aussi la constitution d'une provision en vue d'un nouvel accord sectoriel avec les enseignants.

- L'Aide à la Jeunesse, avec des moyens supplémentaires pour les services s'occupant des jeunes

(2) Présents :

M. Diallo (Président), M. Hutchinson, M. Maene, M. Piriot, M. Toma, Mme Barzin, M. Destexhe, M. Defossé, Mme Saenen, M. Gadenne, M. de Lamotte

Assistaient également à la réunion :

M. Demotte, Ministre-Président

MM. Leclère, Delattre et Baeken, collaborateurs au Cabinet du Ministre-Président Demotte

Mme Grovonius, conseillère au Cabinet du Ministre-Président Demotte

M. De Primis, expert du groupe PS

M. Sohy, expert du groupe MR

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

Mme Jauniaux, experte du groupe cdH

en difficultés.

Mais ceci fera l'objet de discussions lors des commissions spécialisées et le ministre-président propose de passer à l'examen de budgets relevant de ses compétences fonctionnelles.

Quelques points méritent d'être plus particulièrement soulignés dans les budgets de la Présidence.

Le Ministre-Président propose de parcourir le budget dans l'ordre des programmes qui le composent.

Tout d'abord, à la Division organique 01

La Dotation au Parlement de la Communauté française a été maintenue au niveau du budget initial 2010, comme celle du Parlement wallon.

Le Ministre-Président tient d'ailleurs à remercier ces deux institutions pour leur contribution à l'effort que doivent fournir la Communauté française et la Wallonie pour atteindre les objectifs budgétaires fixés en terme de retour à l'équilibre.

Il en va de même pour la Dotation au Service du Médiateur, maintenue également à son niveau de l'initial 2010.

Il en profite pour faire un point sur le dossier relatif à la fusion des services de médiation wallon et de la Communauté française :

- Il a fait l'objet de discussions au sein du Groupe de travail Gouvernance et a également été discuté au sein des deux Parlements. Ceux-ci ont adopté des résolutions demandant aux Gouvernements de signer un accord de coopération, ce qui a été fait. Le dossier est actuellement au Conseil d'Etat.

- Budgétairement, à titre transitoire pour 2011, le même budget qu'en 2010 a été inscrit, puisque les économies d'échelle et la réduction budgétaire liée à l'opération de fusion – évaluée à 15 % - ne pourront pas être pleinement effectives en 2011.

Ensuite, les Division organique 06 et 10

Vous aurez constaté que le Gouvernement a décidé de stater – c'est-à-dire de ne pas indexer - la norme budgétaire par équivalent temps plein sur laquelle se basent les calculs d'octroi des crédits relatifs au fonctionnement des cabinets ministériels. Le Gouvernement s'impose donc les mêmes efforts budgétaires dans son fonctionnement que ceux demandés aux Parlements ainsi qu'à l'ensemble des OIP et organismes assimilés.

Passons à la Division organique 11

Vous remarquerez d'emblée que les deux AB

11.07.01 et 11.08.01, abritant les crédits variables destinés à assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif à la convention de premier emploi, ont été ramenées à zéro.

Ces crédits - soit 3.500.000 euros - ont été transférés à la nouvelle AB en crédits non dissociés 11.11.01.

Dans ses recommandations concernant le budget de la Communauté française, la Cour des Comptes avait en effet relevé un recours inadéquat à des crédits variables pour l'exécution de certaines dépenses et notamment celles relatives au paiement des rémunérations de diverses catégories de personnel.

Cette haute juridiction préconise la suppression - après régularisation budgétaire - d'un certain nombre de fonds budgétaires, ce que relaie, par ailleurs, l'Inspection des Finances.

Le système de crédits variables est donc remplacé par une structure classique d'allocations de base de type « crédits non dissociés », plus respectueuse des principes budgétaires fondamentaux.

Ces régularisations n'ont aucun impact sur le solde budgétaire de la Communauté française puisqu'il s'agit :

- d'une part, de transferts internes

- et que, d'autre part, les dépenses et recettes de ces fonds budgétaires ont déjà, en toute orthodoxie budgétaire, été intégrées dans les comptes généraux de la Communauté pour les années budgétaires concernées.

Pour le reste, vous avez sans doute remarqué que divers mouvements ont été effectués, par ailleurs, au sein de cette division ; mais tous ont été intégralement compensés au sein des budgets :

- La subvention de fonctionnement de START (AB 31.01) a été dotée de 25.000 euros supplémentaires, ceci afin de la remettre au niveau des exercices précédents.

- La subvention à l'Institut Jules Destrée (AB 33.07) a été supprimée. Cette subvention était destinée à la promotion de l'identité de la Communauté française mais servait à financer l'inscription de l'Institut dans le réseau *Millennia* actif dans la problématique de la place de la femme dans le monde.

La montée en puissance de la question de la promotion d'outils pédagogiques soutenant une conscience collective en Wallonie, portée par le Plan Marshall 2. vert a conduit à supprimer la sub-

vention communautaire à l'ajustement et à augmenter d'un montant équivalent la subvention wallonne.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que les crédits destinés à la simplification administrative et au développement de l'E-gouvernement ont été augmentés de 170.000 euros au total.

La Communauté française est pleinement consciente de la nécessité de tout entreprendre pour renforcer l'adéquation entre ses services et les attentes de la société.

Raison pour laquelle, notamment, dès la législature passée, elle a mis en œuvre un programme de simplification administrative qui prend pleinement en compte les enjeux de réduction tels qu'ils ont été définis au niveau européen.

La Déclaration de politique communautaire 2009-2014 fait de la simplification administrative un enjeu essentiel; elle en fixe le cadre global et précise les modalités de sa mise en œuvre.

La Communauté française entend poursuivre résolument ce chantier sous cette législature, dans le cadre d'un nouveau programme d'action, approuvé par le Gouvernement le 25 février 2010.

Chantier dont les actions concrètes ont été validées le 1er juillet 2010.

Ces nouveaux moyens devraient notamment permettre de :

- concevoir et définir le portail de collecte de données pour les opérateurs du Ministère (Projet PORTO);
- de réaliser des analyses « *Standard Cost Model* » de mesure de la charge administrative;
- et de développer des formulaires électroniques.

Enfin, une nouvelle allocation de base - l'AB 12.30.31 - a été créée afin d'abriter les crédits qui alimenter les dépenses relatives au financement des actions devant célébrer, en collaboration avec le Parlement, le 40e anniversaire de l'institution commune aux Wallons et aux Bruxellois francophones : la Communauté culturelle française qui a préfiguré l'actuelle Communauté française.

Le dernier point d'attention à la DO 11 concerne les métropoles de la culture (AB 33.09.31) : la ville ou commune lauréate se voit octroyer une subvention de 500.000 EUR par la Communauté et de 500.000 EUR par la Wallonie. Cette subvention est versée pour partie l'année précédant le titre, et pour partie l'année du titre.

En 2011, la ville de la Louvière – Métropole

culturelle 2012 - reçoit donc de la Communauté française une subvention de 200.000 EUR.

500.000 euros sont prévus en moyens d'engagement afin d'engager cette subvention sur 2 ans.

Par ailleurs, dans le courant de l'année 2011, la commune qui recevra le titre en 2014 devra être sélectionnée; c'est la raison pour laquelle nous avons prévu 500.000 € supplémentaires, en moyens d'engagement uniquement, afin d'honorer les engagements juridiques à venir.

Le nouveau crédit dissocié concerné et donc doté au total de 1.000.000 € en crédits d'engagement et 200.000 € en crédits d'ordonnancement.

Le Ministre-Président en vient maintenant à la division organique 12.

Vous avez, sans doute, noté que la dotation à l'ETNIC a été majorée d'1.400.000 euros.

Cette somme servira à financer le projet NEO II – c'est-à-dire le remplacement de l'ensemble du parc informatique du Ministère de la Communauté française – ainsi qu'une série d'autres projets.

Le budget 2011 de l'ETNIC a été élaboré en collaboration avec la Cours des comptes, et n'a pas appelé de remarque.

Il est présenté en déficit, mais ce déficit est entièrement comblé en 2011 par :

l'utilisation des réserves affectées 2010

le boni prévisionnel 2010

ainsi qu'une estimation de la sous-utilisation des crédits 2011.

Durant cet exercice 2011, la mise en œuvre du contrat de gestion sera donc poursuivie et son évaluation sera opérée parallèlement, afin de proposer un nouveau contrat de gestion pour mi-2011.

Pour l'essentiel, il s'agit pour l'ETNIC d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins de la Communauté en technologies de l'information et de la communication.

Et ce à la fois :

sur le plan fonctionnel via la traduction en solutions informatiques mais aussi via la maintenance, l'hébergement et la production liés à ces solutions

et sur le plan matériel par la fourniture et la maintenance de tous les équipements informatiques et de communication requis pour répondre aux besoins de la Communauté française.

Comme partenaire privilégié de la Commu-

nauté française, l'ETNIC est un élément structurant qui apporte au plan d'informatisation de la Communauté française sa cohérence transversale et globale.

L'ETNIC mutualise pour la Communauté les méthodologies, les compétences technologiques, les plates-formes logicielles et les infrastructures ...

Avec trois conséquences positives essentielles : le développement de réelles compétences, des économies d'échelles et la cohérence transversale des solutions.

Le Ministre-Président en arrive à la Division organique 14, celle des Relations internationales.

Comme vous le savez, d'importants moyens complémentaires avaient été mobilisés au budget initial 2010 dans le cadre de la Présidence Belge de l'Union européenne.

Il s'agissait, au total, de 8 millions d'euros de crédits additionnels pour la Wallonie et la Communauté française.

La présidence belge se terminant en cette fin d'année, les moyens inscrits en 2010 en Communauté française, n'ont – logiquement – pas été reconduits en 2011.

La dotation à WBI a donc été réduite d'1.645.000 euros, ce qui la ramène à son niveau de 2009

Et l'A.B. spécifique 01.01 - « Provision Présidence belge à l'UE 2010 » - voit ses crédits ramenés à zéro.

En revanche, vous constaterez qu'une dotation complémentaire à WBI de 500.000 euros a été inscrite à la nouvelle AB 41.01.12, pour le projet « Villages et écoles assainis en République Démocratique du Congo ».

Comme vous le savez, l'action générale de la Wallonie et de la Communauté française en matière de solidarité et de coopération internationales s'inscrit explicitement dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'un de ces objectifs - l'objectif 7 - prévoit « *de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base* ».

C'est dans ce cadre que le Gouvernement souhaite investir des moyens supplémentaires dans la mise en œuvre d'un projet au profit de son premier partenaire de coopération : la République démocratique du Congo.

Concrètement, ce projet est réalisé par l'Unicef Belgique qui dispose déjà d'une expérience en la matière. Depuis 2006, l'Unicef a, en effet, mis en place, dans les 11 provinces congolaises, un dispositif appelé « Villages et Ecoles assainis ».

L'effort soutenu par le Gouvernement devrait porter sur trois ans. Il doit permettre l'assainissement de 60 villages et l'assainissement de 30 écoles primaires dans le district de Haut Lomani (Nord Katanga).

Au terme des trois années, le projet devrait avoir permis à 56.000 personnes (dont plus de 9.000 élèves) d'accéder à l'eau potable et d'être sensibilisées à de meilleures pratiques en matière d'hygiène.

Pour le surplus, la commission dispose de l'ensemble des documents et le ministre-président se tient à la disposition de la commission, avec ses collaborateurs, pour apporter les précisions complémentaires qui sembleraient utiles.

Discussion

M. Destexhe pense que le ministre est un homme heureux puisque son gouvernement bénéficie d'une hausse considérable des recettes grâce aux mécanismes de financement acceptés dans le cadre des accords fédéraux et régionaux. Cette hausse de plus de 9 % en terme nominal, soit plus de 5 % en terme réel pourrait choquer les citoyens en cette période de crise. L'intervenant regrette que le gouvernement de la Communauté française n'ait pas mis à profit cette augmentation des recettes pour réduire davantage le déficit budgétaire. Il se demande s'il n'eût pas été possible de mettre le budget en équilibre ; plutôt que de nouveau recourir à l'endettement.

M. Destexhe observe que 450.000 euros sont prévus pour les fêtes de la Communauté française de Belgique. Que vont couvrir ces 450.000 euros. Y-a-t-il un projet phare en vue ?

Ce commissaire souhaite avoir un éclaircissement concernant le financement confirmé de 49 établissements scolaires. Dans les détails, à quoi cela correspond-il ?

En ce qui concerne les écoles, M. Destexhe se dit atterré par l'investissement dans les infrastructures qui est seulement de 2,42 % des dépenses de l'enseignement. Si on ajoute l'équipement, on arrive à 2,61 %. Ce commissaire serait curieux d'avoir les statistiques internationales au niveau des pays européens et de l'OCDE pour voir l'équivalence des chiffres.

Enfin, M. Destexhe souhaite pouvoir disposer d'un tableau des cabinets ministériels pour l'année

2010.

M. Hutchinson ne partage pas l'analyse de M. Destexhe. Il pense, en effet, qu'il s'agit d'un budget maîtrisé dans sa globalité, tenant compte notamment qu'on affecte des moyens supplémentaires pour faire face à des dépenses supplémentaires. Pour lui, nous sommes devant des propositions raisonnables.

L'intervenant, concernant les métropoles de la culture, observe que ce projet est co-financé par la Communauté française et la Région wallonne. Les communes bruxelloises pourraient-elles être appelées à participer à un tel projet ?

M. Hutchinson souhaite savoir si la réduction des moyens de WBI correspond au budget prévu en 2010 pour la présidence belge de l'Union européenne.

M. de Lamotte s'interroge sur la dotation au médiateur tenant compte de la résolution adoptée. Qu'en est-il du budget ? Comment sont réparties les dotations ?

Ce commissaire observe à la DO 11 AB 3305 concernant les subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales une réduction de 4 % ce qui correspond à 50.0000 euros. Qu'est-ce qui justifie cette réduction ?

M. de Lamotte tient à souligner l'intérêt de l'action prévue pour la République Démocratique du Congo. Il s'agit, selon lui, d'un projet porteur, surtout en ce qui concerne l'assainissement.

Concernant Wallonie-Bruxelles International, ce commissaire constate une augmentation de 60 % des recettes fonctionnelles sur l'article 10.01.00. Y-a-t-il une intervention du secteur public dans les recettes ?

En ce qui concerne la mission statutaire de l'organisme et plus spécifiquement sa visibilité, comment seront concrètement utilisés ces A.B. et qu'en est-il des nouveaux projets ?

Enfin, M. de Lamotte se demande s'il y a une autre allocation pour les bourses d'excellence.

Mme Saenen, relativement au conseil de transmission de la mémoire, se demande s'il n'y aurait pas eu un problème sans une augmentation budgétaire.

Mme Barzin, en liaison avec la question de Mme Saenen, souhaite savoir si des projets ont déjà été sélectionnés. Elle rejoint également l'intervention de M. de Lamotte concernant les médiateurs et attend un complément d'informations.

Concernant la DO 10 et les charges liées au

gouvernement, Mme Barzin souhaite connaître le nombre de personnes composant le secrétariat.

Par rapport à la simplification administrative, cette commissaire souhaite connaître l'état d'avancement des mesures reprises dans le plan.

Mme Barzin rejoint de nouveau M. de Lamotte quant à sa question sur la DO 11 AB 3305.

L'intervenant demande un complément d'information, concernant le financement de l'accord de coopération Communauté / Région sur les questions statistiques.

Elle demande également les motifs de l'augmentation de 44 % du budget global du programme 7 de la D.O 11.

Concernant la D.O 14, on observe 4 axes forts dans la nouvelle note de politique internationale mais on observe la disparition d'un des axes prévus à l'initial 2010 qui est l'amélioration de la gouvernance. Pourquoi ?

Relativement à Wallonie Bruxelles International, Mme Barzin émet une remarque par rapport à l'utilisation des réserves. Elles sont utilisées pour financer WBI en 2011. Qu'en sera-t-il en 2012 ?

Par ailleurs, quelles sont les raisons de l'augmentation de la revue WBI ? Mais quelles sont celles aussi de la réduction du budget visibilité de WBI ?

M. Destexhe, concernant le Conseil de la mémoire, tient à soulever le problème de la représentation des victimes, Tutsis durant le génocide. Il semblerait que ces représentants soient fortement contestés !

M. le Ministre, en réponse à M. Destexhe sur l'augmentation des recettes et la loi de financement, note l'évidence d'une augmentation et souligne que c'était le produit d'une négociation commune de l'Arc-en-ciel appuyée extérieurement par le cdH.

La Communauté française Wallonie-Bruxelles est financée par dotation, c'est-à-dire par des moyens de financement qui ne sont pas libérés d'eux-mêmes comme par exemple les taxes, redevances ou impôts. Ce qui nous restait à l'époque comme la radio télé redevance a été transféré aux régions. Pour le reste, la Communauté française, est une institution qui vit essentiellement par des dotations versées à des organismes d'intérêts publics et qui connaît une grosse masse salariale. Et il faut bien évidemment en tenir compte.

Par ailleurs, nous ne pouvons donner ce signal qui est de renoncer à des métiers de base alors que

nous sommes en pleine période de crise.

Concernant les fêtes de la Communauté française, M. le ministre-Président souligne que nous devons garder ce pont entre les Régions. L'initiative des fêtes ne partira pas du gouvernement en tant que tel mais il y aura un programme intégré avec le Parlement. Ce programme doit encore être discuté.

En réponse à la question relative aux bâtiments scolaires, M. Demotte précise qu'il y aura principalement de la rénovation en région wallonne et de la construction à neuf en région bruxelloise.

On note une légère surpondération en faveur de Bruxelles.

Concernant les effectifs des Cabinets, M. le ministre propose de transmettre via le secrétariat de la commission le tableau des cabinets.

En réponse à M. Hutchinson sur la Métropole, M. le ministre souligne que le gouvernement a voulu qu'il y ait, dans l'espace de la Communauté Wallonie-Bruxelles, une zone réservée à l'initiative. Chacun joue avec ses propres moyens. La Louvière a été retenue pour 2012 et il est convenu que ce serait une commune bruxelloise pour 2014.

Pour Wallonie Bruxelles International, la réduction des crédits correspond bien à ce qui avait été mis en 2010 pour la présidence de l'Union européenne. Nous l'avions déjà dit en commission, Wallonie Bruxelles International est un véhicule pour la visibilité de notre Communauté. Par ailleurs, des crédits portant sur des projets particuliers ont été augmentés, notamment le projet d'assainissement de l'eau en République Démocratique du Congo.

En réponse à M. de Lamotte, M. le ministre précise que les dotations aux médiateurs tiennent effectivement compte de l'intégration avec pour objectif 1/6ème des moyens en économie d'échelles. En attendant, les crédits pour chacun des services sont maintenus.

Concernant l'augmentation de 60% des recettes fonctionnelles à l'article 10 01, il s'agit de recettes qui sont propres au centre Wallonie Bruxelles International à Paris.

En ce qui concerne la D.O. 11 A.B 33 05, il ne s'agit pas de diminution mais de compensations internes ou de mouvements techniques qui sont opérés.

Pour ce qui est des crédits de visibilité de Wallonie Bruxelles International, ces crédits ont trait à la politique de Branding. En cela, M. le ministre

répond positivement à la sous-question qui fut posée.

A la question de M. de Lamotte relative aux bourses d'excellence, l'AB 12 16 prévoit un remplacement du programme par rapport à la note de politique internationale à venir.

A la question de Mme Saenen relative au Conseil de la mémoire, M. le ministre-président précise qu'il s'agit d'une somme de 15.000 euros qui va régler les problèmes de fonctionnement du Conseil de la mémoire. C'est une façon de leur donner des moyens.

Sur les collaborations easywal et etnic, M. le ministre rappelle son propos liminaire. Nous considérons qu'il y a là des rapprochements nécessaires mais nous n'attendons pas ces rapprochements pour nous mettre à décider.

En réponse à la question relative à la recherche inter-sectorielle, a été mis en œuvre à l'intérieur de l'espace institutionnel Wallonie Bruxelles un plan qui consiste à la modernisation des structures des modes de gestion. Ce plan permettra de gagner en efficacité.

Concernant l'A.B 11 04 70, les crédits des commissaires du gouvernement sont de 1.210.000 euros parce que sont pris en charge la rémunération des remplaçants des trois commissaires détachés dans les Cabinets, étant entendu que la rémunération de ces trois commissaires reste à charge de l'A.B.

2 Vote

Par 9 voix contre 2, la commission recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le rapporteur,

Sébastien Pirlot

Le président,

Béa Diallo